

Date de mise à jour : 17/11/2021

Axe : **3 VERS UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF**

Objectif : **3.4 Réduire et valoriser les déchets**



Action : **3.4.6 Préparons la mise en place de la collecte des biodéchets**

Thématiques	Politique climatique	Effets attendus			
		Climat	Air	Energie	Risques
Déchets	Atténuation	X		X	

Porteur(s) de l'action :

SMICTOM Nord Alsace, Communauté d'agglomération de Haguenau, Communauté de communes de la Basse Zorn APOIN, Les Beaux Déchets

Partenaire(s) financier(s) : ADEME

Contexte

La loi de transition énergétique a introduit de nouvelles obligations réglementaires en ce qui concerne la gestion des biodéchets, en imposant une généralisation du tri à la source et de valorisation des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 au niveau européen.

Si elle reste pertinente pour une partie du gisement, la promotion du compostage de proximité, développée depuis de nombreuses années en Alsace du Nord, ne suffira pas à remplir cette condition pour tous les types de biodéchets et tous les producteurs.

Descriptif de l'action

Un service de collecte des déchets alimentaires des professionnels de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder est proposé depuis 2018 par APOIN, structure d'insertion par l'activité économique. Il a été développé en partenariat avec quelques professionnels des métiers de bouche et un commerce alimentaire. Les déchets alimentaires sont valorisés par compostage sur une plateforme dédiée à Haguenau. De manière complémentaire et en collaboration avec APOIN, Les Beaux Déchets, projet porté par deux créatrices, souhaitent développer le service.

Les 3 collectivités du territoire ayant la compétence collecte ont lancé une étude des différentes solutions pour répondre à l'obligation de tri et de valorisation des biodéchets.

SMICTOM Nord Alsace :

Une réflexion est menée par un bureau d'études à l'échelle du territoire avec la participation des 5 communautés de communes dans le cadre de l'harmonisation des services et pratiques. La collecte des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 s'orientera vers la promotion du compostage individuel et la collecte en points d'apports volontaires (minimum 1 PAV par commune). Les modes de valorisation sont à l'étude.

Communauté de communes de la Basse-Zorn :

Une étude préalable à l'instauration du tri à la source des biodéchets, tout en tenant compte de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, a été lancée en 2020 par la Communauté de communes. Cette étude a permis à la collectivité de retenir une solution d'optimisation du service déchets intégrant un dispositif global de tri à la source des biodéchets basée sur la promotion du compostage individuel et la collecte en points d'apports volontaires (PAV). Les biodéchets collectés en PAV seront orientés vers une valorisation énergétique par méthanisation. Le dispositif sera déployé à partir du 1^{er} janvier 2023.

Communauté d'agglomération de Haguenau :

Une étude sera menée en 2022. Elle sera basée sur un diagnostic biodéchets des ménages et des professionnels (caractérisation des poubelles) et un repérage des producteurs de plus 5 tonnes annuelles de biodéchets. En fonction des résultats du diagnostic, elle débouchera sur une proposition de scénarii et des recommandations, avec une estimation du gisement de biodéchets qui seraient détournés du compostage individuel.

2021	2022	2023	Calendrier				Budget
			2024	2025	2026	2027	
	Développement du service						APOIN / Les Beaux Déchets
Etude			1/1/2024 Mise en place du dispositif				SMICTOM Nord Alsace
	Etude						CAH
Etude		1/1/2023 Mise en place					CCBZ
Indicateurs de suivis							Objectifs
Résultats des études							
Expérimentations mises en place							
Dispositifs de tri et de valorisation mis en place							
Volumes et taux de biodéchets collectés annuellement							
Produits annuels de la valorisation							
Suivi de l'impact sur la pratique du compostage individuel							